

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de TOURRIERS
séance du 09/12/2019

L'an 2019 et le 9 Décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DANEDE Laurent Maire

Membres	Convoqués	Présents	Excusés	Pouvoir
BISOT Nadia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BROSSARD Julina	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
DANEDE Laurent, Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
FILLATRAUD Jean-Christophe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
FRANCOIS dit CHARLEMAGNE Régis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
GENTET Frédéric, 2 ^{ème} Adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
HAULBERT Ludovic	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
JOUBERT Corinne, 3 ^{ème} Adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
LUCAS Bruno	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
MORAIN Mickaël	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
PAPON Bruno	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
PAYRAUDEAU Alain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ROUHAUD Henri, 1 ^{er} Adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VERGNAUD Nathalie,	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Date de la convocation : 02/12/2019

Date d'affichage : 02/12/2019

Secrétaire de Séance : M. ROUHAUD Henri

ORDRE DU JOUR

- A** Indemnités de conseil allouée aux comptables du Trésor
- B** Chapitre 65 - Sommes à allouer
- C** Rénovation énergétique de la Mairie : Modification du plan de financement
- D** Dissolution de l'AFR : Acceptation de la voirie et de la subvention
- E** 10 rue du Bourg : Déclassement de la voirie communale
- F** Questions diverses

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du 4 novembre 2019, s'il n'y a pas de remarques.

Votants : ...	8
- dont « pour » :	6
- dont « contre » : ...	
- dont abstention :	2

réf 2019050 : indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor

Considérant la baisse de moyens financiers de la commune,
Considérant l'utilité et l'importance du soutien et l'expertise financière de la trésorerie de Mansle et notamment du percepteur dans la gestion des dossiers menés par la commune,

Monsieur le Maire rappelle que le taux de l'année précédente était de 50%.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer l'indemnité de confection de budget pour un montant de 45,73€
- Décide d'attribuer l'indemnité de conseil au taux de 50%, soit 201,85€

Votants : ...	8
- dont « pour » : ...	5
- dont « contre » : ...	3
- dont abstention : ...	

réf 2019051 : Chapitre 65 : Sommes à allouer

Monsieur le maire rappelle que le chapitre 65 - Autres charges de gestion courante, il y a lieu de lister toutes les dépenses des lignes suivantes (certaines ont déjà été listées à l'annexe IV C3.1 du BP 2019) :

Section de Fonctionnement			
657351	GFP de rattachement	CDC Coeur de Charente	300.00€
657358	Autres regroupements	SIVOS ATAV	50 000.00€
		ATD 16	628.00€
		SDEG 16	19 000.00€
65362	CCAS	CCAS	1 000.00€
		TOTAL	70 928.00€

D'autre part, Tourriers Patrimoine a facturé à la commune des Sets de tables. Seulement, l'association n'étant pas enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés, il y a lieu de verser une subvention exceptionnelle de 125€ (ligne 6574- Subvention de fonctionnement aux associations).

La ligne budgétaire du chapitre 65- Autres charges de gestion courante totalise une somme de 100 528€ (prévu au BP 2019 : 109 900€). Il y a lieu de faire une DM comme ceci :

Section de fonctionnement		
022	Dépenses Imprévues	-600.00€
657358	Autres regroupements	+600.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte les dépenses ci-dessus mentionnées
- Accepte la subvention exceptionnelle de 125€ au profit de Tourriers Patrimoine
- Accepte la DM ci-dessus

Votants : ...	8
- dont « pour » : ...	8
- dont « contre » : ...	
- dont abstention : ...	

réf 2019052 : Rénovation énergétique de la mairie : Modification du plan de financement

Monsieur le Maire rappelle que le plan de financement a été voté sur un montant de 66 190€ HT. Or des avenants pour des travaux supplémentaires (électricité, courants faibles, finitions bureaux) ont été passés ce qui augmente le total subventionnable pour la subvention LEADER (73865,09€HT)

Suite à la nouvelle affectation de la subvention du Conseil Départemental pour le dossier de l'école, le taux de la subvention de l'Europe pour ce dossier peut être revalorisé de 25 à 31%.

Il y a lieu de modifier le plan de financement tel que :

ORIGINE	MONTANT DE LA DEPENSE(HT)	POURCENTAGE	MONTANT SUBVENTION	
			ESCOMPTEE	ACQUISE
DETR	66 190,00 €	35%	23 166,50€	23 166,50€ Arrêté du 19/06/2018
Conseil Départemental				
Conseil Régional (FRIL)				
Union Européenne	73 865,09 €	31%	23 492,29€	
Autre subvention de l'Etat (Réserve parlementaire)				
Autofinancement : - Emprunt - Fonds Propres			27 206,30€	
Autres Partenaires : CDC Cœur de Charente				
TOTAL subventions	€		73865.09€	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le plan de financement ci-dessus.

Votants : ...	8
- dont « pour » : ...	7
- dont « contre » : ...	
- dont abstention : ...	1

réf 2019053 : Dissolution de l'AFR : Acceptation de la voirie et de la subvention

Monsieur le Maire rappelle le contenu de la délibération n° 2016037 acceptant l'intégration dans l'actif de la commune du réseau de voirie rurale des biens de l'association Foncière, ainsi que d'accepter la reprise de l'actif et du passif.

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu d'annuler cette délibération et de la remplacer telle que :

- d'intégrer dans l'actif de la commune le réseau de voirie rurale des biens d'association (chemins d'exploitation, fossés et autres propriétés). Cette formalité n'est pas soumise à enquête publique. La commune se chargera des procédures administratives et des échanges prévus pour finir le chemin dit de Mortegoutte.
- d'accepter la subvention de l'Association Foncière de Tourriers selon le solde de trésorerie au 31 décembre 2019.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte :

- d'intégrer dans l'actif de la commune le réseau de voirie rurale des biens d'association (chemins d'exploitation, fossés et autres propriétés). Cette formalité n'est pas soumise à enquête publique. La commune se chargera des procédures administratives et des échanges prévus pour finir le chemin dit de Mortegoutte.
- la subvention de l'Association Foncière de Tourriers selon le solde de trésorerie au 31 décembre 2019.

Votants : ...	8
- dont « pour » : ...	8
- dont « contre » : ...	
- dont abstention : ...	

réf 2019054 : 10 rue du Bourg : Déclassement de la voirie communale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le propriétaire du 10 rue du Bourg, parcelles A 141 et 142 a alerté la commune sur un problème d'alignement de sa clôture avec le cadastre. En effet, suite à l'achat de l'habitation, le nouveau propriétaire s'est aperçu du défaut d'alignement, non signalé par le vendeur ni le notaire. La propriété englobe une partie de la voie publique. Ils souhaitent régulariser en achetant la partie publique.

Un géomètre expert devra être mandaté afin d'établir un document d'arpentage : Cette partie de l'impasse portera un numéro cadastral.

Dans un premier temps, il y a lieu de déterminer si le conseil municipal souhaite vendre cette partie et dans quelles conditions.

Dans un second temps si la vente est acceptée, il faudra déclencher une enquête publique pour déclasser cette partie de voirie. Un commissaire enquêteur sera désigné par le Maire par arrêté. Les frais d'acte seront à la charge de l'acheteur.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de déterminer le prix de vente. Il propose 1€ symbolique.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- Décide de réaliser la vente au prix d'1 €uro symbolique au profit du propriétaire du 10 rue du Bourg
- Décide de demander un document d'arpentage ou le cas échéant d'un bornage afin d'englober la partie de la voie publique en partie privée
- D'autoriser le Maire à lancer l'enquête publique permettant le déclassement de la parcelle nouvellement numérotée.

Votants : ...	8
- dont « pour » : ...	8
- dont « contre » : ...	
- dont abstention : ...	

réf 2019055 : Dépassement budgétaire du chapitre 65 (Délibération demandée après le conseil afin de finaliser le compte de gestion et les opérations de fin d'année)

Monsieur le Maire informe le conseil d'un dépassement de crédits au chapitre 65, hors article spécialisé (657358, 657351, 6574).

Il y a lieu de faire un virement de crédit tel que :

Fonctionnement			
Sens	Compte	Intitulé	Montant
D	6531	Indemnités	+ 160.00€
D	022	Dépenses imprévues	- 160.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le virement de crédit ci-dessus.

Votants : ...	8
- dont « pour » : ...	8
- dont « contre » : ...	
- dont abstention : ...	

Alain Payraudeau arrive à 19h15

Questions diverses :

- Laurent DANEDE informe le conseil que la parcelle ISAUTO est à vendre pour 15000€. Corinne JOUBERT ajoute que la vente peut descendre entre 2000€ et 3000€.
- Nadia BISOT informe qu'une flaque d'eau s'est formée à l'entrée de Fenêtre. A voir !
- Bruno LUCAS demande où en est l'aménagement de sécurité de la Boulangerie. Monsieur le Maire informe qu'il a eu rendez-vous avec l'ADA d'Aigre. Des plots centraux vont être installés et l'éclairage de la Boulangerie est en attente.
- Monsieur le Maire demande l'accord d'acheter une lame de déneigement d'occasion. Le conseil municipal est d'accord. Bruno LUCAS demande à faire faire un devis par un prestataire de service pour le déneigement de la commune.
- Frédéric GENTET informe de l'arrivée de la fibre fin 2021, sauf la grande rue et les zones artisanales qui seront desservies au 1^{er} trimestre 2020.

- Laurent DANEDE informe que la CDC Cœur de Charente a signé une convention avec la CDC Charente Limousine afin d'instruire les dossiers d'urbanisme en attendant de recruter un instructeur ADS pour remplacer M. GOYEAU.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire clos la séance à 19h35.